

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 26/01/2006 - Convocation du 20/01/2006  
Compte rendu affiché le : 03/02/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. CHRETIN; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET

**Absents représentés :** Mme MARMONIER (pouvoir à Mme GLATARD); M. BELLOT (pouvoir à Mlle MILLET); Mme BROSSARD (pouvoir à Mlle VEYRIER); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BOUHEY); M. GONDELAUD (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme BERRA (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

**Absents excusés :** M. MEYER; M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

## **Objet : Passage de la Voûte - Déclaration de travaux**

Conformément au Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire doit disposer d'une autorisation du Conseil Municipal pour déposer les déclarations de travaux permettant la réalisation d'un passage entre la place de la MJC et la place la Voûte.

Ces travaux, qui devraient débiter prochainement, sont destinés à améliorer la circulation des piétons aux abords de l'Hôtel-de-Ville.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- CONSIDERANT l'intérêt des travaux à entreprendre sur le patrimoine communal destiné à améliorer la sécurité des piétons transitant entre la place située devant la MJC et la place de la Voûte,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment à déposer une déclaration préalable d'autorisation de travaux**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

**Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 janvier 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 03/02/2006  
Publication ou affichage du 03/02/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire*